

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34^e année – N° 41 – Mercredi 21 novembre 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté fixant les montants maximums reconnus pour le financement des soins 2013

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

- vu l'article 25a, alinéas 1, 4 et 5, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,
- vu l'article 7a de l'ordonnance du DFI du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS)²,
- vu les articles 4, 10 et 13 de la loi du 16 juin 2010 sur le financement des soins³,
- vu les articles 3 et 4 de l'ordonnance du 14 décembre 2010 sur le financement des soins⁴,

arrête:

Article premier

Les montants journaliers maximums reconnus pour le financement des soins dans les établissements médico-sociaux sont les suivants (en francs):

Article 7a, alinéa 3 OPAS	LAMal	Résident	Canton	Coût 100%
A / 1	0-20 min	9.00	0	9.00
B / 2	21-40 min	18.00	3.10	21.10
C / 3	41-60 min	27.00	8.20	35.20
D / 4	61-80 min	36.00	13.30	49.30
E / 5	81-100 min	45.00	18.40	63.40
F / 6	101-120 min	54.00	21.60	75.60
G / 7	121-140 min	63.00	21.60	84.60
H / 8	141-160 min	72.00	21.60	93.60
I / 9	161-180 min	81.00	21.60	102.60
J / 10	181-200 min	90.00	21.60	111.60
K / 11	201-220 min	99.00	21.60	120.60
L / 12	+ 220 min	108.00	21.60	129.60

Article 2

Les montants journaliers maximums reconnus pour le financement des soins dans les unités de vie de psychogériatrie sont les suivants (en francs):

Article 7a, alinéa 3 OPAS	LAMal	Résident	Canton	Coût 100%
A / 1	0-20 min	9.00	0	9.00
B / 2	21-40 min	18.00	8.30	26.30
C / 3	41-60 min	27.00	16.80	43.80
D / 4	61-80 min	36.00	21.60	57.60
E / 5	81-100 min	45.00	21.60	66.60
F / 6	101-120 min	54.00	21.60	75.60
G / 7	121-140 min	63.00	21.60	84.60
H / 8	141-160 min	72.00	21.60	93.60
I / 9	161-180 min	81.00	21.60	102.60
J / 10	181-200 min	90.00	21.60	111.60
K / 11	201-220 min	99.00	21.60	120.60
L / 12	+ 220 min	108.00	21.60	129.60

Article 3

¹En cas de décès du résident dans un établissement médico-social ou dans une unité de vie de psychogériatrie avant l'évaluation des soins requis, le financement des soins intervient sur la base du montant reconnu pour la catégorie H/8 de l'institution concernée.

²En cas de séjour de courte durée dans un établissement non reconnu spécifiquement pour de l'accueil temporaire, le financement des soins intervient de manière identique à celui d'un long séjour, si l'évaluation des soins requis a pu être effectuée. Le financement intervient sur la base du montant reconnu pour la catégorie H/8 de l'institution s'il n'est pas possible de réaliser l'évaluation des soins requis.

³En cas de séjour de courte durée dans un établissement reconnu spécifiquement pour de l'accueil temporaire, l'Etat prend en charge la participation aux soins incombant au patient, sur la base de l'évaluation des soins requis. Lorsque cette évaluation n'a pu être effectuée, le financement intervient sur la base du montant reconnu pour la catégorie H/8 de l'institution.

Article 4

Les montants maximums reconnus pour le financement des soins à domicile sont les suivants (en francs):

Article 7, alinéa 2 OPAS	LAMal	Bénéficiaire	Canton	Coût 100%
	par heure		par heure	par heure
a) Evaluation et conseil	79.80	0	23.40	103.20
b) Examens et traitements	65.40	0	21.80	87.20
c) Soins de base	54.60	0	16.20	70.80

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Delémont, le 13 novembre 2012. Au nom du Gouvernement
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10
²RS 832.112.31
³RSJU 832.11
⁴RSJU 832.111
⁵RSJU 810.411

Communes de Bressaucourt et Courtedoux

Restriction de circulation

Vu la décision des conseils communaux de Bressaucourt en date du 2 octobre 2012 et de Courtedoux en date du 14 novembre 2012, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service des ponts et chaussées préavise favorablement les restrictions de circulation routières suivantes:

— **Chemin d'accès reliant la route communale de l'aérodrome au chemin du Bois de Montaigne**

Pose des signaux OSR 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclo-moteurs » avec indication complémentaire « Trafic agricole et forestier autorisé » sur le chemin d'accès susmentionné dans chaque direction à l'attention du trafic en provenance de la route communale et du chemin.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir sous pli recommandé au Service des ponts et chaussées, 7b, rue Saint-Maurice, 2800 Delémont.

Bressaucourt et Courtedoux, le 16 novembre 2012.
Conseils communaux.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bassecourt

Convocation du Conseil général

mardi 4 décembre 2012, à 19 heures, à l'Espace SETAG, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 2 octobre 2012.
3. Communications.
4. Questions orales
5. Réponse à l'interpellation N° 21 « Haute-Sorne – police municipale: 2 postes qui attendent le dégel ».
6. Approbation des modifications des statuts de l'École secondaire Haute-Sorne.
7. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Kushtrim Osdautaj.
8. Consolidations de crédits.
9. Information et discussion Microrégion.

Bassecourt, le 12 novembre 2012.

Bureau du Conseil général.

Bassecourt

Entrée en vigueur du règlement du columbarium et jardin du souvenir

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Bassecourt le 2 octobre 2012, a été approuvé par le Service des communes le 6 novembre 2012.

Réuni en séance du 12 novembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur dès parution de la présente publication.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 14 novembre 2012.

Au nom du Conseil communal.

Le maire: Françoise Cattin.

Le secrétaire communal: Michel Guerdat.

Boécourt

Assemblée communale extraordinaire

lundi 10 décembre 2012, à 20 heures, à la halle des fêtes.

Ordre du jour:

1. Nomination de 2 scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Discuter et approuver les crédits suivants dans le cadre de l'aménagement local:
 - a) Crédit de Fr. 125000.– pour les études de base de l'aménagement local; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider;
 - b) Crédit de Fr. 175000.– pour les études de révision du plan d'aménagement local à proprement parler; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
4. Prendre connaissance et accepter les nouveaux statuts du Syndicat de l'école secondaire Haute-Sorne; sous réserve de l'approbation par l'autorité cantonale.

5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal de M^{lle} Nathalie Thies, ressortissante française, domiciliée à Boécourt.

Les statuts du point 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Boécourt, le 19 novembre 2012.

Conseil communal.

Les Bois

Convocation du Conseil général

lundi 10 décembre 2012, à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbaux des séances du Conseil général des 26 juin et 2 juillet 2012.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 561000.– en guise de contribution communale au projet de Syndicat de chemins II en constitution ainsi que son financement;
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement.
6. Budget 2013:
 - fixation de la quotité d'impôt et autres taxes;
 - discuter et approuver le budget de fonctionnement 2013;
 - donner connaissance du budget des investissements 2013.
7. Prendre connaissance, éventuellement préavisier l'initiative concernant l'instauration d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'éoliennes sur le territoire de la commune des Bois.
8. Traitement de l'interpellation N° 1 émanant du groupe PCSI intitulée « Bilan du Conseil général ».

Les Bois, le 16 novembre 2012.

Au nom du Conseil général.

Le président: Robert Claude.

Boncourt

Assemblée communale ordinaire

lundi 3 décembre 2012, à 20h 15, à l'aula de l'école primaire.

Ajout d'un point à l'ordre du jour paru dans le Journal officiel N° 40

4. Discuter et voter une dépense de Fr. 124000.– destinée à financer les investissements pour le SIS régional de la Basse-Allaine suivants:
 1. Fr. 56000.–, achat de deux véhicules de transport, modèle Citroën Jumpy L1H1;
 2. Fr. 68000.–, achat d'équipements et de matériel destinés aux véhicules précités.

Boncourt, le 19 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Bourrignon**Assemblée bourgeoise**

lundi 10 décembre 2012, à 20 h 15, à la salle communale de l'ancienne école, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2013.
3. Décider la réfection du toit du bâtiment « La Scie » et voter le crédit nécessaire à couvrir par les recettes courantes.
4. Elections des autorités bourgeoises.
5. Divers.

Bourrignon, le 12 novembre 2012.

Conseil bourgeois.

Clos du Doubs**Approbation de plans et de prescriptions**

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 novembre 2012, les plans suivants:

- plan de zones;
- règlement communal sur les constructions;
- plan des dangers naturels.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Clos du Doubs, le 16 novembre 2012.

Conseil communal.

Courchapoix**Assemblée communale**

lundi 10 décembre 2012, à 20 h 15, dans la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Discuter et voter le budget 2013;
b) Fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales.
3. Divers et imprévu.

Courchapoix, le 21 novembre 2012.

Conseil communal.

Courchavon**Assemblée communale ordinaire**

jeudi 13 décembre 2012, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et adoption du budget 2013 ainsi que les taxes y relatives.
3. Rénovation de la Patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs: accepter d'alimenter un fonds à raison de Fr. 10.-/habitant pour les années 2013 à 2015, montant à verser annuellement au SIDP, sur la base des statistiques de la population à fin décembre de l'année précédente.
4. Présentation et décision pour l'achat de 2 nouveaux véhicules pour le SIS Basse-Allaine; à financer par les fonds propres.
5. Divers.

Courchavon, le 16 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Courroux**Assemblée communale**

lundi 17 décembre 2012, à 20 heures, au Centre Trait d'Union, rue du 23-Juin 37.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 novembre 2012.
2. Décider de l'octroi du droit de cité communal à M^{me} Maëlle Piffard, de nationalité française.
3. Clôturer et consolider les crédits de:
 - 3.1 Fr. 280 000.- (5.3.2010) qui a servi à l'installation du système de lecture automatique des compteurs d'eau;
 - 3.2 Fr. 60 000.- (27.9.2010) qui a servi à l'adaptation du mur ouest de la cour de l'école de la rue de Bellevie.
4. Prendre connaissance et accepter le budget 2013 de la commune mixte, la quotité d'impôt communale et les taxes communales.
5. Divers et apéritif de fin d'année.

Observations: Le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 novembre 2012, le budget 2013 et les dossiers des points 2 et 3 ci-dessus sont disponibles au Secrétariat communal.

Le procès-verbal peut être lu sur le site internet de la commune: www.courroux.ch.

Courroux, le 21 novembre 2012.

Conseil communal.

Courtételle**Assemblée communale ordinaire**

mardi 4 décembre 2012, à 20 heures, à l'aula de l'école.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2012.
2. Budgets de l'exercice 2013:
 - a) discuter et voter les budgets de la municipalité et de la bourgeoisie;
 - b) fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
3. Voter un crédit de Fr. 471 669.- en faveur du Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle, afin de financer les immeubles des Esserts 8, propriété de M. Marc Hänni, à titre d'avance de frais et de permettre des échanges de propriétés prévus dans le cadre du remaniement parcellaire; financement par emprunt bancaire.
4. Voter un crédit de Fr. 203 207.- en faveur du Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle, afin de contribuer au financement du site de la rue du Mont, propriété de M. Joël Rich, et de permettre des échanges de propriétés prévus dans le cadre du remaniement parcellaire; financement par emprunt bancaire.
5. Discuter et décider l'achat de deux tonnes-pompes légers par le SIS 6/12 (Châtillon, Courrendlin, Courtételle, Rebeuvelier, Rossemaison, Vellerat), au prix de Fr. 653 400.- sous déduction d'une subvention de l'ECA d'un montant de Fr. 370 500.-; part à financer par le SIS de Courtételle et à cautionner par la commune 33,47%, soit Fr. 218 693.-.
6. Informations et divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 peut être consulté au Secrétariat communal.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au lundi 3 décembre 2012.

Courtételle, le 16 novembre 2012.

Conseil communal.

Delémont

Avis de dépôt public

Restriction de la circulation

Le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 22 octobre 2012, en vertu de l'article 2 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers du 26 octobre 1978, les restrictions suivantes relatives au stationnement aux rues de Chaux et de la Prévôté, prévues favorablement par le Service cantonal des Ponts et Chaussées:

Rue de Chaux: du bâtiment rue de Chaux 13 au bâtiment rue de Chaux 22, côté sud:

— pose de signaux OSR 2.50 «Interdiction de parker», recto verso;

Rue de la Prévôté: ensemble de la rue:

— pose de signaux OSR 2.50 «Interdiction de parker», recto verso, avec plaque complémentaire «Des deux côtés».

Le plan de signalisation N° UE-ROU-SIG-1 157 420-001 sur lequel figurent toutes les indications ci-dessus fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont, jusqu'au 20 décembre 2012.

En vertu des articles 94, 96 et 98 de la loi du 30 novembre 1978 de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle, il peut être fait opposition (uniquement aux modifications précitées) contre cette décision jusqu'au 21 décembre 2012 inclusivement. Les oppositions doivent être présentées par écrit et dûment motivées auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 novembre 2012.

Conseil communal.

Les Genevez

Assemblée communale ordinaire

lundi 10 décembre 2012, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Présentation du projet de développement de la Résidence «La Courtine».
3. Adopter le budget 2013, les taxes y relatives et la quotité d'impôt.
4. Nommer:
 - a) les membres de la commission de vérification des comptes;
 - b) les membres de la commission du cercle scolaire;
 - c) les membres de la commission des estimations.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 200 000.– pour l'achat d'un véhicule d'intervention pour le SIS La Courtine; financement à raison de 70% par une

subvention de l'ECA Jura, le solde par un emprunt des communes membres du SIS La Courtine.

6. Divers et imprévu.

Les Genevez, le 14 novembre 2012.

Conseil communal.

Glovelier

Assemblée communale extraordinaire

lundi 10 décembre 2012, à 20 heures, à la salle du Centre Saint-Maurice.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 juillet 2012.
2. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 340 000.– relatif à la viabilisation du secteur Sur la Planchette; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
3. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 350 000.– relatif à la réalisation d'un nouveau collecteur d'assainissement de liaison Sur la Planchette – Au Village; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 190 000.– francs relatif à l'acquisition d'une portion de terrain de 2100 m² de la parcelle N° 2254, sise aux Montates, au prix de Fr. 84.– le m² (terrain Fr. 67.– le m² et viabilisation partielle Fr. 17.– le m²); donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
5. Statuer sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne, relatifs au Syndicat intercommunal, consécutivement à la fusion de communes.
6. Décider la suppression de la vignette pour le ramassage des déchets verts, ainsi que de la taxe sur les déchets encombrants.
7. Prendre connaissance et approuver le règlement du columbarium et jardin du souvenir.
8. Divers.

Les statuts et le règlement mentionnés sous points 5 et 7 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.glovelier.ch.

Glovelier, le 19 novembre 2012.

Conseil communal.

Mervelier

Assemblée communale ordinaire

mercredi 5 décembre 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 octobre 2012.
2. Présenter, discuter et adopter la création d'un poste de voyer communal au taux d'activité de 25%.
3. Présenter, discuter et adopter le budget 2013, la quotité d'impôt et les différentes taxes communales.

4. Statuer sur une demande de promesse au droit de cité communal présenté par M. Gao Shengwen, né le 29 octobre 1972, domicilié à Mervelier, fils de Peng Aiquin, née le 1^{er} mars 1949, et de Gao Xuli, né le 6 mai 1948, ressortissants chinois.

5. Divers.

Mervelier, le 19 novembre 2012.

Conseil communal.

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

mercredi 5 décembre 2012, à 20h 15, à la salle paroissiale N° 2.

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2012.
3. Budget 2013.
4. Décider l'échange d'une portion de terrain d'environ 400 m² sur le feuillet N° 21 entre la commune et M^{me} et M. Marianne et Jean-Claude Grossenbacher.
5. Décider la vente d'une portion de terrain d'environ 230 m² à soustraire du feuillet N° 21 pour M^{me} et M. Marianne et Jean-Claude Grossenbacher.
6. Présentation du plan d'épandage des pâturages communaux de Montfaucon.
7. Nomination du président de l'assemblée des ayants droit.
8. Nomination de 4 membres de la commission des pâturages.
9. Nomination de la secrétaire de la commission des pâturages.
10. Divers et imprévu.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Montfaucon, le 15 novembre 2012.

La Commission des pâturages.

Porrentruy

Résultat de l'élection communale du 11 novembre 2012 – Rectificatif

Election à la mairie (2^e tour)

Electeurs inscrits	:	5075
Nombre de cartes rentrées	:	3129
Nombre de bulletins rentrés	:	3124
Participation en %	:	61,65 %
Bulletins blancs	:	94
Bulletins nuls	:	14
Bulletins valables	:	3016

Ont obtenu des voix

Pierre-Arnauld Fueg	:	1494
Thomas Schaffter	:	1522

M. Thomas Schaffter est élu maire de Porrentruy pour la législature 2013-2017.

Municipalité de Porrentruy.

Rossemaison

Assemblée bourgeoise

mercredi 5 décembre 2012, à 20h 15, au Centre culturel.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de 2 scrutateurs.
3. Discuter et décider de prendre des mesures contre les inondations provenant du ruissellement des eaux du Montchaibeux; présentation du projet global pour l'aménagement d'une digue pour un coût de Fr. 70000.-.
4. Désignation de 3 membres à la commission bourgeoise pour la prochaine législature.
5. Divers.

Rossemaison, novembre 2012.

Commission bourgeoise.

Soulce

Assemblée communale ordinaire

lundi 10 décembre 2012, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juillet 2012.
2. Discuter et approuver le règlement et cahier des charges de la commission bourgeoise.
3. Discuter et approuver le règlement sur la jouissance des pâturages du Bas et de l'Envers.
4. Statuer sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne, relatifs au Syndicat intercommunal, consécutivement à la fusion de communes.
5. Discuter et voter, sous déduction des subventions, un crédit de Fr. 245000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la rénovation de la halle de gymnastique; donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 60000.- à couvrir par voie d'emprunt, destiné à l'isolation du sol de l'appartement du 2^e étage du bâtiment de l'ancienne école; donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.
7. Discuter et voter, sous déduction des subventions et autres contributions, un crédit de Fr. 40000.- à couvrir par disponibilités ou par emprunt, pour la rénovation du hangar des pompes; donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 15000.- à couvrir par disponibilités ou par emprunt, destiné au remplacement de la chaudière de la ferme du Pré-de-Vigne; donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.
9. Voter la consolidation du crédit de Fr. 155000.- destiné au remplacement de la station transformatrice Bas du Village ainsi que du câble souterrain 16kV « Bas du village » – « Milieu du village ».
10. Divers et imprévu.

Les règlements et statuts mentionnés sous points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée précitée.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Soulce, le 15 novembre 2012.

Conseil communal.

Soyhières**Assemblée communale extraordinaire**

mardi 11 décembre 2012, à 20 heures, à la Cave.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 23 octobre 2012.
2. Présentation et approbation du décompte final «Chemin des Prés».
3. Prendre connaissance du nouveau règlement communal d'organisation et l'approuver.
4. Accueillir les jeunes gens des classes d'âge 1994 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
5. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 25, alinéa 2, du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée et à disposition des citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Soyhières, le 13 novembre 2012.

Conseil communal.

Vellerat**Assemblée communale ordinaire**

jeudi 13 décembre 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens, taxes communales.
3. Prendre connaissance et approuver la modification de l'article 27 du règlement sur les élections communales.
4. Election de la commission de vérification des comptes.
5. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 53200.- pour la mise en conformité des installations du réseau d'eau potable; financement par emprunt bancaire;
6. Discuter et décider de l'achat de deux tonnes-pompes légers par le SIS6/12 (Châtillon-Courrendlin-Courtételle-Rebeuvelier-Rossemaison-Vellerat) au prix de Fr. 653400.-, sous déduction d'une subvention de l'ECA d'un montant de Fr. 370500.-; part pour la commune de Fr. 4260.-, financée par le SIS 6/12.
7. Information sur les projets communaux en cours sur le territoire communal et dans le cadre de l'agglomération delémontaine.
8. Divers.

La modification réglementaire mentionnée au point 3 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où elle peut être consultée.

Vellerat, le 19 novembre 2012.

Conseil communal.

Vellerat**Election du 13 janvier 2013 – Rectificatif**

L'annonce publiée dans le Journal officiel N° 40 du 14 novembre 2012 contient une erreur. En effet, les actes de candidatures pour l'élection d'un-e président-e de l'assemblée communale (élection le 13 janvier 2013) doivent être remises au Conseil communal au plus tard **jusqu'au lundi 3 décembre 2012, à 18 heures**, et non jusqu'au 17.

Vellerat, le 15 novembre 2012.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bassecourt-Berlincourt**Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 10 décembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale «Arc-en-Ciel» du complexe paroissial.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 11 juin 2012.
2. Convention avec la commune mixte de Bassecourt jusqu'au 31 décembre 2017, portant sur l'acte de classification du 30 décembre 1866 et sur les décisions du Conseil général du 14 octobre 1996, ainsi que sur les accords coutumiers.
3. Budget 2013 et taux d'impôt.
4. Divers.

Bassecourt, le 15 novembre 2012.

Conseil de la communauté ecclésiastique.

Boécourt-Séprais-Montavon**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 8 janvier 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale de Boécourt.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Budget 2013 et quotité d'impôt.
4. Divers.

Boécourt, le 14 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Les Bois**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 4 décembre 2012, à 20 h 15, au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2013 et quotité d'impôt.
4. Voter un crédit de Fr. 85000.- pour l'entretien du Centre paroissial et donner compétence au Conseil pour son financement.
5. Divers et imprévu.

Les Bois, le 18 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Boncourt**Assemblée ordinaire de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 10 décembre 2012, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2013, fixer la quotité d'impôt.
3. Divers et imprévu.

Boncourt, le 16 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Bourrignon**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 3 décembre 2012, à 20 h 15, au local habituel.

Ordre du jour:

1. Salutations du président.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2013.
4. Informations: « Rénovation de l'église ».
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Bourrignon, le 17 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Bressaucourt**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 12 décembre 2012, à 19 h 30, à la salle de la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et accueil.
2. Nomination d'un-e scrutateur-trice.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Discuter et voter le budget 2013; fixer la quotité d'impôt.
5. Election d'un conseiller.
6. Voter le dépassement budgétaire pour le bâtiment de la cure.
7. Informations et divers.

Bressaucourt, le 15 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Charmoille-Fregiécourt**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 5 décembre 2012, à 20 h 15, à la salle paroissiale à Charmoille.

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2013.
5. Informations pastorales.
6. Démission de M. Aimé Lachat, sacristain.
7. Information sur le clocher.
8. Divers.

Charmoille, le 13 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Chevenez**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 3 décembre 2012, à 20 heures, à la salle de la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013.
3. Divers.

Chevenez, le 15 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Cœuve**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 4 décembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013 et quotité d'impôt.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 35000.– pour la réfection du chœur de l'église; à prélever sur le compte de rénovation.
4. Divers.

Cœuve, le 19 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Corban**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 13 décembre 2012, à 20 heures, à la salle de paroisse à la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2012.
2. Fixer la quotité d'impôt.
3. Budget 2013.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévu.

Corban, le 19 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Courtemaîche**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 5 décembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013.
3. Divers.

Courtemaîche, le 17 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Courrendlin**Assemblée ordinaire de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 4 décembre 2012, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter le budget 2013; fixer la quotité d'impôt.
3. Information sur l'avenir de la Fondation des Sœurs.
4. Divers.

P.-S. Le budget est déposé publiquement chez M^{me} Mélanie Willemin, caissière, où il peut être consulté.

Courrendlin, le 17 octobre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont**Assemblée ordinaire
de la Paroisse réformée évangélique**

mardi 4 décembre 2012, à 20 h 15, au Centre réformé.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée/méditation.
2. Election de 2 scrutateurs.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mai 2012; ce procès-verbal est mis à disposition des paroissiens au secrétariat 10 jours avant l'assemblée.
4. Approbation du décompte final de la rénovation des systèmes de sonneries à Bassecourt et Courrendlin.
5. Présentation du budget 2012; approbation; fixer la quotité de l'impôt ecclésiastique.
6. Information sur le plan d'assainissement des bâtiments paroissiaux pour les 10 prochaines années.
7. Voter un crédit de Fr. 210 000.– pour l'assainissement extérieur du centre de Courrendlin, y compris drainage du temple et peinture intérieure.
8. Nouvelles de la paroisse.
9. Annonces
10. Divers.
11. Prière.

Delémont, le 16 novembre 2012.

Conseil de paroisse.

Epauvillers-Epiquerez**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 26 novembre 2012, à 20 heures, à la petite salle à Epauvillers.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2012.
2. Budget 2013 et quotité d'impôt.
3. Election d'un-e secrétaire des assemblées.
4. Présentation du projet de réfection du mur du jardin et votation des crédits nécessaires.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Epiquerez, le 14 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Les Genevez**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique romaine**

mercredi 12 décembre 2012, à 20 h 15, à la cure.

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Discuter et approuver le budget 2013.
4. Elections des autorités ecclésiastiques.
5. Divers et imprévu.

Les Genevez, le 18 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Glovelier**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 12 décembre 2012, à 20 h 15, au Centre Saint-Maurice.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013 et quotité d'impôt.
3. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse.
4. Divers et imprévu.

Glovelier, le 15 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Lajoux**Assemblée ordinaire de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 11 décembre 2012, à 20 heures, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Budget 2013 et fixer la quotité d'impôt.
4. Rapport d'activité du président.
5. Rapport de la Maison des Œuvres.
6. Divers et imprévu.

Lajoux, le 20 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Mervelier-La Scheulte**Assemblée de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 12 décembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013.
3. Divers.

Mervelier, le 16 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Montsevelier**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 5 décembre 2012, à 20 h 15, à la Maison de paroisse.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2013 et quotité d'impôt.
3. Divers.

Montsevelier, le 13 novembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Le Noirmont**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 10 décembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2012.
2. Budget 2013.
3. Divers et imprévu.

Le Noirmont, le 13 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Porrentruy**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 5 décembre 2012, à 20 h 15, au Centre paroissial Les Sources.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Acceptation du budget 2013 et fixation de la quotité d'impôt (inchangée).
3. Informations:
 - a) du Conseil de paroisse;
 - b) de l'Equipe pastorale.
4. Divers.

Porrentruy, le 16 novembre 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**Le Bémont**

Requérant: Alfredo Mariani, Zehntenfreistrasse 43, 4103 Bottmingen.

Projet: Aménagement d'un bûcher en annexe contiguë au bâtiment principal, sur la parcelle N° 237 (surface 1387 m²), sise au lieu-dit « Sur les Laités », zone agricole.

Dimensions du bûcher: Longueur 3 m 52, largeur 1 m 75, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: bardage en bois brun foncé; couverture: tuiles TC nature.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal du Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi

que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Bémont, le 17 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Bressaucourt

Requérant: Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont; auteur du projet: IM Maggia Engineering S.A., via S. Franscini 5, 6601 Locarno.

Projet: Installation d'une antenne de réception radio, sur la parcelle N° 2060 (surface 52947 m²), sise au portail Est du tunnel du Bois de Montaigne, zone agricole.

Dimension du mât: Hauteur 12 m.

Genre de construction: Mât en acier de couleur noir mat RAL 9004 avec antennes.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 décembre 2012, au Secrétariat communal de Bressaucourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bressaucourt, le 16 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Bressaucourt

Requérant: Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont; auteur du projet: IJA, par Buchs et Plumey S.A., rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une chambre de régulation d'eau potable ainsi que des places de stationnement, sur la parcelle N° 2069 (surface 72876 m²), sise au lieu-dit « En Echaux », zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 8 m 60, largeur 6 m 20 m, hauteur 3 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton; façades: béton visible; couverture: toit plat avec gravillon.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 décembre 2012, au Secrétariat communal de Bressaucourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bressaucourt, le 16 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérante: Abattoirs Sauser S.à.r.l., Fernand Sauser, Derrière Chalery, 2345 Les Breuleux.

Projet: Transformation et agrandissement du bâtiment N° 61, comprenant un local d'entrée pour accès au fumoir, aménagement de vestiaires/douches pour le personnel, sur la parcelle N° 2117 (surface 1883 m²), sise au lieu-dit « Derrière Chalery, zone agricole.

Dimensions de l'entrée: Longueur 5 m, largeur 3 m 80; dimensions de l'agrandissement: longueur 5 m, largeur 5 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles TC de couleur brune.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal des Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 16 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Antonio Pinto, rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt; auteur du projet: Integrasolar S.A., rue des Finettes 65, 1920 Martigny.

Projet: Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment N° 34 et sur la toiture du garage en annexe, sur la parcelle N° 414 (surface 1114 m²), sise au chemin du Bel-Oiseau, localité de Saint-Ursanne, zone d'activités AA.

Dimensions: Surface sur le bâtiment N° 34: 200 m²; surface sur le garage: 40 m².

Genre de construction: Panneaux photovoltaïques intégrés Integrasolar de couleur bleu noir.

Dérogation requise: Article 21 LFor (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saint-Ursanne, le 15 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Fontenais

Requérants: Philippe et Cédric Gigon, Sur les Pendants 24, 2902 Fontenais.

Projet: Installation solaire avec panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment N° 24C, sur la parcelle N° 305 (surface 214 471 m²), sise au lieu-dit « Sur les Pendants », zone agricole.

Surface de l'installation: ~ 700 m².

Genre de construction: Installation avec panneaux photovoltaïques intégrés de teinte bleu noir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal de Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 16 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Movelier

Requérant: Jozef Bredjan, La Lignière 20, 2735 Malle-ray; auteur du projet: Architrave S.A., Gérard Wüthrich, rue de Fer 3, 2800 Delémont.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 32, chauffage au mazout avec citerne de 2000 litres + déconstruction de la remise N° 32B, sur la parcelle N° 1678 (surface 733 m²), sise à la route de France, zone centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante avec crépi isolant; façades: crépissage de teinte existante; couverture: tuiles sans changement.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal de Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Movelier, le 19 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Movelier

Requérante: Silvia Lötscher Gerber, route de France 26, 2812 Movelier; auteur du projet: Arches 2000 S.A., route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Projet: Déconstruction et transformation du bâtiment existant N° 26 + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 263 (surface 1378 m²), sise à la route de France, zone centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 25 m, largeur 24 m, hauteur 6 m 66, hauteur totale 12 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation, structure en bois; façades: crépissage de teinte claire, lames en bois de teinte grise; couverture: tuiles TC de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal de Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Movelier, le 19 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérante: Francine Billieux, Les Cassivettes 11, 1173 Féchy; auteur du projet: Atelier Sironi S.A., rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: Demande générale de permis de construire comprenant: déconstruction des bâtiments en nature d'habitation (17), bûcher (15), garage (19); construction d'un immeuble en PPE «La Vignatte», comprenant 12 appartements; réalisation d'un parking intérieur comprenant 16 places ainsi que 4 places extérieures; réaménagement du parc arborisé, aménagement d'un biotope et d'un accès piétons sur le chemin des Lilas, sur la parcelle N° 1081 (surface 3642 m²), sise à la route de Bure, zone H2, zone d'habitation 2 niveaux.

Dimensions: Longueur 22 m 80, largeur 18 m 80, hauteur 8 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, isolation, bois; façades: revêtement à définir, teinte à déterminer avec la commission d'urbanisme; toit: toiture à 4 pans, charpente en bois ou métallique, pente 14°; couverture: tuiles ou plaques éternit, teinte à définir; chauffage à définir.

Dérogations requises: Articles 22 et 58 RC (hauteur du bâtiment supérieure à celle autorisée par la zone); articles 49 OCAT et article 58 RC (indice d'utilisation supérieur à celui prévu par la zone).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Porrentruy, le 19 novembre 2012.

Service des travaux publics de la ville.

Saignelégier

Requérants: Marie-Josèphe et Pascal Varin, Les Cerlatz, 2350 Saignelégier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/dépôt et terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1218 (surface 735 m²), sise au chemin des Alisiers, localité de Saignelégier, zone d'habitation HA, plan spécial «La Combe».

Dimensions principales: Longueur 16 m 10, largeur 9 m 70, hauteur 5 m 92, hauteur totale 6 m 86; dimensions de la terrasse: longueur 4 m 30, largeur 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé et lambris en bois grisé; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal de Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 15 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Vermes

Requérant: Dieter Trachsler, Le Long Pré, 2829 Vermes; auteur du projet: Atelier d'architecture Le Chésal, 2855 Glovelier.

Projet: Transformation, assainissement, agrandissement de l'habitation et du restaurant, construction d'un garage en annexe, aménagement de 12 places de stationnement, sur les parcelles N^{os} 484 et 483 (surfaces 1914 et 3000 m²), sises au lieu-dit «Aux Viviers», zone agricole.

Dimensions principales: Existantes: dimensions du garage: longueur 7 m 50, largeur 7 m, hauteur 2 m 95, hauteur totale 2 m 95.

Genre de construction: Murs extérieurs: socle en béton, ossature bois; façades: lambrissage en bois de teinte brune; couverture: tuiles existantes et toiture plate.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2012, au Secrétariat communal de Vermes, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délaï d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vermes, le 16 novembre 2012.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du prochain départ en retraite du titulaire, le Gouvernement jurassien met au concours le poste de

chancelier-ère d'Etat

Mission: Assurer la planification et la coordination des activités du Gouvernement et des Départements; assister et conseiller le Gouvernement dans l'accomplissement de ses tâches; planifier les projets gouvernementaux, en particulier le programme de législation; organiser la Chancellerie dans le but de gérer et de diriger certains projets transversaux de l'Etat; préparer et organiser les séances du Gouvernement et en rédiger les procès-verbaux; représenter les autorités cantonales et exécuter les mandats confiés par elles; présider la conférence des chef-fe-s de service; diriger le protocole de l'Etat et organiser les réceptions et manifestations officielles; diriger les Services rattachés à la Chancellerie.

Exigences: Titulaire d'une formation universitaire complète, vous bénéficiez d'une expérience confirmée de direction de personnel et de projets, ainsi que d'une aptitude avérée à travailler de manière autonome; disposant de compétences juridiques, vous avez un sens aigu de la diplomatie et des qualités de négociatrice; votre esprit de synthèse et vos capacités rédactionnelles sont reconnues; vous avez plusieurs années d'expérience en tant que cadre supérieur-e dirigeant-e dans le domaine public ou privé, une expérience dans ces deux domaines étant un atout supplémentaire. Vous êtes parfaitement à l'aise en allemand, tant oral qu'écrit et disposez de bonnes connaissances d'anglais.

Traitement: Classe 25.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2013 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement, N° de téléphone 032 420 54 03, ou de M. Sigismond Jacquod, chancelier d'Etat, N° de téléphone 032 420 72 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chancelier-ère d'Etat», jusqu'au 17 décembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office des véhicules (OVJ) met au concours un poste d'

agent-e administratif-ve à 100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Gérer les dossiers relatifs à l'admission à la circulation des véhicules et des personnes, assurer l'accueil et l'orientation des client-e-s au guichet et au téléphone.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Expérience dans un service automobiles obligatoire. Esprit orienté client-e, amabilité naturelle, entregent. Capacité à travailler de manière autonome. Maîtrise des logiciels Office et connaissance des logiciels métiers Avedris, Web Evn, Cisco Call Center. Aisance rédactionnelle. Connaissances de l'allemand (conversation). Capacité à travailler de manière autonome.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: Dès que possible.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules, N° de téléphone 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e administratif-ve OVJ», jusqu'au 28 novembre 2012.

www.jura.ch/emplois

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE
Service de l'administration
et des finances
Rue du Banné 23 – 2900 Porrentruy
saf@hep-bejune.ch



En raison de la promotion du titulaire, la Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE cherche un-e

responsable de projets

pour la réalisation de missions permanentes et conjonctuelles de formation continue des enseignant-e-s. Ce poste à plein temps est modulable. Les candidatures pour une activité à temps partiel seront également prises en compte.

Votre profil

- Formation pédagogique et universitaire ou formations jugées équivalentes.
- Expérience dans le domaine de la formation des adultes.
- Très bonne connaissance des milieux de l'enseignement.
- Ouverture aux démarches innovantes.
- Sens de l'organisation et de la gestion de projets.

Nos attentes

- Aptitude à conceptualiser et à réaliser des projets de formation, y compris les aspects financiers.
- Aptitude à animer des groupes de travail.
- Sens de la négociation.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité à diriger des projets de manière autonome.
- Maîtrise des outils informatiques de base.

Vos tâches

Développement de projets et de mandats de prestations réalisés par la formation continue. Encadrement et suivi d'activités pédagogiques en faveur du corps enseignant. Participation à la réflexion sur le développement de la formation continue sur les plans BEJUNE, romand et national.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013 ou à convenir.

Durée de l'engagement: indéterminée.

Lieu de travail: Bienne.

Procédure: Votre lettre de candidature parviendra, jusqu'au 1^{er} décembre 2012, à M. Pascal Reichen, directeur de l'administration et des finances, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation responsable de projets ».

Un complément d'information peut être obtenu auprès de M. Jean-Pierre Baer, doyen de la formation continue, au N° de téléphone 032 886 99 39, jean-pierre.baer@hep-bejune.ch.

Avis divers

Communauté de l'Ecole secondaire
d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, Porrentruy

Convocation à l'assemblée des délégués

mardi 4 décembre 2012, à 20 heures, au Collège Thurmann.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 juin 2012.
4. Communications du président et des directeurs.
5. Budget 2013.
6. Projet horaire continu et implantation d'une nouvelle cafétéria.
7. Démissions, admissions.
8. Divers

Le comité.

Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Basse-Allaine (SEBA)

Le règlement susmentionné, adopté par les organes compétents des communes membres du Syndicat, a été approuvé par le Gouvernement le 16 octobre 2012.

Réuni en séance du 23 novembre 2011, le Comité du Syndicat a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres du Syndicat.

Boncourt, le 5 novembre 2012.

Comité du Syndicat intercommunal pour l'épuration
des eaux usées de la Basse-Allaine (SEBA).